

# Stages Nationaux de Rentrée 2019

## Réglementation sportive

# Code sportif - Nationalité

Participation des étrangers aux compétitions organisées par la FFJDA  
Décision votée lors de l' AG 2019

## Compétitions individuelles

En France, un judoka étranger peut participer aux compétitions FFJDA à l'exception de la phase finale du championnat de France senior individuel 1<sup>ère</sup> division, dès qu'il est en possession de trois années de licences FFJDA (dont celle de l'année en cours).

Il a été décidé Uniquement pour les catégories benjamins et minimes que le nombre d'années de licences FFJDA exigé serait de 2 années dont celle de l'année en cours